

## COMMUNIQUE

---

### ***Dernière séance pour le Comité Syndical du Port de Dieppe avant la mise en place du syndicat mixte « Ports de Normandie »***

Le Comité Syndical du Port de Dieppe s'est réuni pour la dernière fois mercredi 12 décembre 2018 sous la présidence de Hervé Morin. Les élus des 4 collectivités membres du SMPD ont à cette occasion adopté plusieurs mesures concernant notamment l'actualisation du protocole liant la société Eoliennes en mer Dieppe-Le Tréport (EMDT) et le SMPD pour la création d'une base de maintenance éolien en mer, le fonctionnement de la criée avec l'Association Dieppoise des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche, le soutien aux animations et activités associatives sur le Port de Dieppe ; le processus d'adhésion-dissolution du Syndicat Mixte du Port de Dieppe au syndicat mixte Ports de Normandie.

#### **→ Constitution du syndicat mixte « Ports de Normandie »**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019 Ports Normands Associés et le Syndicat Mixte du Port de Dieppe donneront naissance à Port de Normandie, une entité portuaire normande capable de peser dans le paysage portuaire français.

Le processus d'adhésion-dissolution du Syndicat Mixte du Port de Dieppe au Syndicat Mixte Ports de Normandie se poursuit conformément au calendrier établi. Le Comité Syndical du SMPD a décidé d'acter le retrait de la Ville de Dieppe du Syndicat Mixte du Port de Dieppe au 31 décembre 2018 sans aucune condition patrimoniale et financière et en accord avec la collectivité concernée. L'Agglomération Dieppe-Maritime qui a la compétence économique représentera la Ville de Dieppe au sein du futur syndicat Mixte « Ports de Normandie ». Les activités du Port de Dieppe relevant des services publics industriels et commerciaux, une régie à autonomie financière et personnalité juridique sera par ailleurs mise en place courant 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour disposer de toute la réactivité dans la gestion des activités.

#### **→ Protocole d'accord fixant les conditions de réalisation de la base de maintenance du parc parc éolien en mer Dieppe/Le Tréport, entre le SMPD, ADWEN et la société Eoliennes en mer Dieppe-Le Tréport (EMDT)**

Le Comité Syndical a validé l'actualisation des protocoles d'accord fixant les conditions de réalisation de la base de maintenance dans l'avant-port entre le SMPD, ADWEN et la société Eoliennes en mer Dieppe-Le Tréport (EMDT).

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe réalisera l'opération et le préfinancement des travaux, la société d'exploitation s'engageant à rembourser le coût réel des travaux, les études, la maîtrise d'œuvre et les frais financiers sur la durée d'exploitation.

#### → **Fonctionnement de l'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche**

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe verse une subvention à l'association des Usagers Professionnels des Produits de la Pêche pour couvrir les charges d'exploitation liées à son activité de gestion des flux financiers résultant de la vente des produits de la mer sous criée et dans l'attente de la création de la régie. Cette subvention ajustée sur les droits de criée perçus s'élève pour les 6 premiers mois d'activité de l'année 2019 à 20 525.50 € TTC €. Le bon déroulement de la campagne 2018/2019 de pêche à la coquille Saint-Jacques, dépendant de la sécurisation du dispositif de gestion des transactions financières entre professionnels de la mer en criée constitue un engagement prioritaire du SMPD.

#### → **Soutien aux manifestations et aux animations sur le port de Dieppe**

Le Syndicat Mixte a décidé d'apporter notamment son soutien à : Seine-Maritime Attractivité pour l'accueil de la Solitaire du Figaro ; Dieppe-Maritime pour la fête du nautisme ; Ville de Dieppe pour la Foire d'hiver, la Fête de la mer, la Fête de la musique ; l'Association Hermione Lafayette pour l'escale de l'Hermione ; la Confrérie du Hareng et de la Coquille Saint-Jacques ; la SNSM ; l'ESTRAN ; l'APEI pour les manifestations qu'ils organisent sur le Domaine public Portuaire...

#### **Brexit**

La perspective du Brexit impacte la liaison Transmanche à Dieppe. Des contrôles sanitaires et douaniers devront être organisés en import pour la Communauté Européenne à la sortie des camions du navire alors que ce qui fait aujourd'hui la qualité de la ligne c'est la rapidité en sortie des camions. Sur 50 000 camions, La ligne Dieppe/Newhaven génère cependant un trafic limité de 1500 camions frigo nécessitant des contrôles en retour d'Angleterre. La gestion des flux soulève des problèmes d'aménagement d'espaces. Des solutions existent.

Le Syndicat mixte du Port de Dieppe déposera prochainement en lien avec les Ports de Caen et Cherbourg qui constitueront le Syndicat Mixte « Ports de Normandie » un dossier pour, d'une part disposer d'un agrément sanitaire en contrôle déporté sur le port de commerce et d'autre part bénéficier d'un financement de ces aménagements auprès de la commission européenne. Les ports normands sur ce dossier défendent collectivement leurs intérêts, y compris en se rendant en Angleterre pour rencontrer les autorités et les entreprises.

Alors que la massification des trafics va générer de manière certaine de l'encombrement au point de contrôle des grands ports voisins, le Port de Dieppe a de toute évidence une carte à jouer si l'Etat met à disposition les moyens humains nécessaires à la gestion des flux. L'espace du site du Transmanche a été réaménagé en 2012 et la gare maritime est aux normes de sûreté internationales. Pour le Port de Dieppe, qui n'est pas dans une gestion de masse des trafics et des rotations, la situation peut être avantageusement maîtrisée dans des conditions qui garantiront aux chargeurs le confort et la réactivité qu'ils auront perdus ailleurs.